

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 7 mars 2016 à la salle municipale, de 19 h 40 à 19 h 45.

Sont présents:

Représentant municipaux :	Madame	Caroline Pelletier
	Messieurs	Yannick Trépanier
		Denis Bergeron
		Marcel Larochelle

Sont absents :	Madame	Mireille Brûlé
	Monsieur	Yvon Martel

Contribuables (4):	Madame	Denise Rivard
	Messieurs	Jean-Guy Hébert
		Martial Bergeron
		Yvon Leblanc

La séance est ouverte à 19 h 40 par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

41-2016

Ouverture de l'assemblée de consultation publique.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Caroline Pelletier que l'assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement au zonage intitulé « Règlement numéro 342-2016 amendant le règlement de zonage numéro 120-89 de la municipalité de Saint-Valère ».

42-2016

Résumé de l'assemblée.

Monsieur le maire Louis Hébert a souhaité la bienvenue et a demandé au directeur-général et secrétaire-trésorier de présenter le projet de règlement en ces points :

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 342-2016 amendant le règlement de zonage numéro 120-89 de la municipalité de Saint-Valère a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De créer la zone 60 Ra à même une partie de la zone 10 Ra/A;
- D'agrandir la zone 35 Ra à même une partie de la zone 10 Ra/A;
- D'ajuster la délimitation des zones 30 Ra, 31Ra/Ca, 32 S, 33 Pb, 34 Ra/Ca, 35 Ra à la suite d'une mise à jour des lots sur le plan de zonage;
- D'ajuster la hauteur, le nombre et la superficie des bâtiments accessoires.

ATTENDU QU'une période d'enregistrement est prévue pour les gens résidents dans la zone visée 10 Ra/A ou des zones contiguës 14A, 35Ra, 33Pb, 31Ra/Ca et 11A qui souhaitent s'opposer au Règlement 342-2016;

ATTENDU QU'il y a eu une question d'une personne présente suite à la présentation du règlement soit l'explication de la zone et savoir où elle était située.

43-2016

Clôture de l'assemblée.

Il est proposé à 19 h 45 par Denis Bergeron que l'assemblée est levée.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 7 mars 2016

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 mars 2016 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 35.

Sont présent(e)s: Mesdames Caroline Pelletier
Mireille Brûlé
Messieurs Yannick Trépanier
Yvon Martel
Denis Bergeron
Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 44-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est accepté tel que lu.
- 45-2016 Adoption du procès-verbal du lundi 1^{er} février 2016.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} février 2016 est accepté tel qu'il a été rédigé.
- 46-2016 Les Comptes.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes sont acceptés pour paiement tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

PROVINCE DU QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-VALERE
COMTE D'ARTHABASKA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2016 IMPOSANT UN TARIF DE
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX
TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU RIVIÈRE-NOIRE.**

ATTENDU QUE l'acte de répartition a été effectué sur le cours d'eau Rivière-Noire, sur le territoire de la municipalité de Saint-Valère;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2010-08-16089 pour le cours d'eau de la Rivière-Noire, adoptée par la MRC d'Arthabaska décrétant la répartition du coût de ces travaux et d'autres mesures accessoires;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux payés par la municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs;

ATTENDU QUE l'avis de motion donné lors d'une session du Conseil de la Municipalité en date du 1^{er} février 2016 par la conseillère Mireille Brûlé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron, il est résolu d'adopter le règlement numéro 343-2016 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2016 IMPOSANT UN TARIF DE
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES TEMPORAIRES
RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU
RIVIÈRE-NOIRE (SUITE)**

- ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2** À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le cours d'eau Rivière-Noire, est établi à 56,248 \$ l'hectare sur territoire de la municipalité de Saint-Valère, et sera calculé selon les superficies contributives en hectare attribuées à chacun des intéressés tel que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement et ce, en conformité avec les dispositions du règlement adopté par la M.R.C. d'Arthabaska décrétant la répartition du coût des travaux de ce cours d'eau.
- ARTICLE 3** La date ultime où peut être faite le versement unique de taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.
- ARTICLE 4** **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**
- À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10 %.
- Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.
- ARTICLE 5** **PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES**
- En plus des intérêts prévus à l'article 4, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5 % l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.
- ARTICLE 6** **FRAIS D'ADMINISTRATION**
- Des frais d'administration jusqu'à concurrence de 20 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.
- ARTICLE 7** Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.
- ARTICLE 8** **ENTRÉ EN VIGUEUR**
- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
- Adopté à Saint-Valère, ce 7^e jour du mois de mars 2016.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général et
secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à St-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 heures et 16 heures de l'après-midi, le 8^e jour de mars 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de mars deux mil seize.

Signé.....

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2016 IMPOSANT UN TARIF DE
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES TEMPORAIRES
RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU
RIVIÈRE-NOIRE (suite 1)**

ANNEXE 1

Seront et sont par le présents règlement assujettis aux travaux effectués sur le cours d'eau Rivière-Noire, sur le territoire de la municipalité de Saint-Valère tous les terrains ci-après énumérés en raison de sa superficie contributive attribuée à chacun de ces terrains, avec le nom du contribuable intéressé et le numéro cadastral officiel de chaque terrain.

Objet:	Cours d'eau Rivière-Noire
Municipalité:	Saint-Valère
	Acte de répartition
	Répartition des frais d'exécution de travaux d'entretien

ACTE DE RÉPARTITION

En répartition de la somme de cent dix mil six cent trente-quatre dollars et neuf cents (110 634,09 \$) pour le cours d'eau Rivière-Noire, entre les intéressés ou leurs successeurs indiqués dans le règlement d'accord à la suite de certains travaux d'entretien dans le cours d'eau en titre, suivant la superficie contributive de chacun des lots et propriétaires affectés au paiement desdits travaux formant le total ci-dessus mentionné.

MATRICULE PROPRIÉTAIRE	LOT	(HA)	(% BV)	MONTANT	
	Superficie contributive				
1507-37-1969	2868-6848 QC INC.	5 180 331	17,12	0,870396	962,96 \$
1507-58-1373	9062-1640 QC INC.	5 180 334	17,94	0,912086	1 009,08 \$
1705-07-9861	9093-7459 QC INC.	5 180 252	4,29	0,218107	241,30 \$
1304-94-4271	9197-2026 QC INC.	5 180 382	23,91	1,215606	1 344,88 \$
1407-76-7124	9309-6683 QC INC.	5 180 349			
		5 180 322			
		5 180 326 à			
		5 180 328			
		5 180 332	118,16	6,007362	6 646,19 \$
1308-95-2748	ALEXANDRE TANGUAY	5 180 750	0,49	0,024912	27,56 \$
1309-52-5615	ALLARD ALAIN	5 180 298	43,50	2,211580	2 446,76 \$
1706-53-7823	ANGERS HUGO	5 180 890	0,30	0,015252	16,87 \$
1508-29-3526	BACCHARETTI ALAN	5 180 757	0,45	0,022878	25,31 \$
1605-86-3086	BEAUCHESNE DAVID	5 180 247	10,45	0,531287	587,79 \$
1805-98-1258	BEAUCHESNE MICHEL	5 180 413			
		5 180 394	19,01	0,966486	1 069,26 \$
1508-93-2305	BEAUDOIN IRÈNE	5 180 336	26,44	1,344234	1 487,18 \$
1508-93-2305	BEAUDOIN IRÈNE	5 180 336	0,00	0,000000	0,00 \$
1508-93-2305	BEAUDOIN IRÈNE	5 180 336	0,00	0,000000	0,00 \$
1606-60-2130	BÉLANGER NOËL	5 180 893	0,25	0,012710	14,06 \$
1505-26-6846	BÉLANGER RENÉ	5 180 899	0,48	0,024404	27,00 \$
1605-35-4651	BOISVERT RÉJEAN	5 180 390	9,97	0,506884	560,79 \$
1606-61-8851	BOUGIE SYLVAIN	5 180 894	2,67	0,135745	150,18 \$
1408-67-6652	BRULÉ JOHANNE	5 180 754	0,20	0,010168	11,25 \$
1806-76-3166	CHAMPAGNE JEAN-MARC	5 180 885	0,17	0,008643	9,56 \$
1509-81-6913	CHAMPAGNE MARCO	5 180 758	0,30	0,015252	16,87 \$
1605-49-7894	CHAUVETTE GILLES	5 180 897	0,83	0,042198	46,69 \$
1610-10-7860	CHRISTELLER HENRY	5 180 310			
		5 180 315	1,92	0,097615	108,00 \$
1706-84-4703	CLOUTIER ÉRIC	5 180 889	0,32	0,016269	18,00 \$
1707-61-5978	CLOUTIER ÉRIC	5 180 355	43,84	2,228865	2 465,89 \$
1408-36-3754	BRULÉ-GIROUX ALEXANDRE	5 180 753	0,29	0,014744	16,31 \$
1409-92-0281	CLOUTIER GUILLAUME	5 180 330			
		5 180 306	57,01	2,898440	3 206,66 \$
1408-77-8392	CLOUTIER GUILLAUME	5 180 755	0,33	0,016777	18,56 \$
1806-00-9447	CLOUTIER JEAN-GUY	5 180 888			
		5 180 261	8,81	0,447908	495,54 \$
1706-90-9413	CÔTÉ BENOIT	5 180 260	6,84	0,347752	384,73 \$
1705-54-2075	DEMERS ALAIN	5 180 861			
		5 180 255			
		5 182 356	22,03	1,120025	1 239,13 \$
1704-57-6358	DEMERS CHRISTIAN	5 180 865	0,50	0,025420	28,12 \$
1705-79-9746	DEMERS RITA	5 180 258	12,97	0,659407	729,53 \$

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2016 IMPOSANT UN TARIF DE
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES TEMPORAIRES
RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU
RIVIÈRE-NOIRE (suite 2)**

MATRICULE PROPRIÉTAIRE	LOT	(HA)	(% BV)	MONTANT
		Superficie contributive		
1805-55-6409	DESLOGES GENEVIÈVE	5 180 871	0,14	0,007118 7,88 \$
1505-05-9294	DUBÉ DANIEL	5 180 900	0,59	0,029996 33,19 \$
1805-65-1230	DUBOIS PASCAL	5 180 872	0,37	0,018811 20,81 \$
1608-44-5248	DUPONT ANNE	5 180 338		
		5 181 267	26,10	1,326948 1 468,06 \$
1606-81-8729	DUROCHER ROGER	5 180 895	2,13	0,108291 119,81 \$
1605-96-8278	DUROCHER ROGER	5 180 249	3,73	0,189637 209,80 \$
1606-90-9256	DUROCHER STEVE	5 180 892	0,56	0,028471 31,50 \$
1308-77-5831	ENGRAIS DUCHARME INC.	5 180 297	12,32	0,626360 692,97 \$
1409-44-2372	ENGRAIS DUCHARME INC.	5 180 302		
		5 180 303	47,40	2,409859 2 666,13 \$
1608-13-8356	ENGRAIS DUCHARME INC.	5 180 337	47,62	2,421044 2 678,50 \$
1608-13-8356	ENGRAIS DUCHARME INC.	5 180 337	0,05	0,002542 2,81 \$
1608-13-8356	ENGRAIS DUCHARME INC.	5 180 337	2,81	0,142863 158,06 \$
1506-30-2917	FERME BELSTEIN INC.	5 180 445		
		5 181 207		
		5 180 387		
		5 180 348	133,06	6,764891 7 484,28 \$
1707-10-3243	FERME BELSTEIN INC.	5 180 354	130,63	6,641348 7 347,60 \$
1805-14-4441	FERME DUO-LAIT INC.	5 180 422		
		5 180 411		
		5 180 257	68,36	3,475485 3 845,07 \$
1404-66-8011	FERME GÉRALD HÉBERT INC.	5 180 442		
		5 180 385	42,66	2,168873 2 399,51 \$
1506-96-3777	FERME GUYLINE 2001 INC.	5 180 350	93,52	4,754642 5 260,26 \$
1606-48-7057	FERME GUYLINE 2001 INC.	5 180 352	29,23	1,486080 1 644,11 \$
1807-13-4205	FERME GUYLINE 2001 INC.	5 180 356		
		5 180 359	95,10	4,834970 5 349,13 \$
1408-44-5193	FERME KALEXSTAR S.E.N.C.	5 180 329		
		5 180 304		
		5 180 311	51,31	2,608647 2 886,05 \$
1509-10-2697	FERME KALEXSTAR S.E.N.C.	5 180 333		
		5 180 307	21,02	1,068676 1 182,32 \$
1509-62-6697	FERME KRAMER INC.	5 180 335		
		5 180 309		
		5 180 317	64,23	3,265512 3 612,77 \$
1906-40-8909	FERME KRAMER INC.	5 180 397		
		5 180 399		
		5 180 400		
		5 180 406		
		5 180 416	4,77	0,242511 268,30 \$
1509-62-6697	FERME KRAMER INC.	5 180 335		
		5 180 309		
		5 180 317	20,98	1,066642 1 180,07 \$
1509-62-6697	FERME KRAMER INC.	5 180 335		
		5 180 309		
		5 180 317	5,94	0,301995 334,11 \$
1806-62-2788	FERME LANORMANDE INC	5 180 393		
		5 180 412	49,35	2,508999 2 775,81 \$
1807-84-0495	FERME THIBAU (199) S.E.N.C.	5 180 357		
		5 180 358		
		5 180 361		
		5 180 360		
		5 182 355	25,48	1,295426 1 433,18 \$
1705-17-4876	FLEURY VINCENT	5 180 253	3,22	0,163708 181,12 \$
1505-93-2591	FORTIER MICHEL	5 181 208 à		
		5 181 212		
		5 181 215		
		5 180 389	26,79	1,362028 1 506,87 \$
1705-07-2740	FORTIER MICHEL	5 180 250	2,15	0,109308 120,93 \$
1606-27-9575	FORTIER MICHEL	5 180 351	30,41	1,546072 1 710,48 \$
1606-69-4364	FORTIER MICHEL	5 180 353	28,30	1,438798 1 591,80 \$
1409-04-0750	GAGNON YVES	5 180 299	49,73	2,528318 2 797,18 \$
1805-33-9043	GOSSELIN MICHEL	5 180 869	0,67	0,034063 37,69 \$
1605-81-2860	GRÉGOIRE NOËL	5 180 246	1,57	0,079820 88,31 \$
1509-37-1997	GUILLEMETTE CHRISTIAN	5 180 308		
		5 180 316	34,12	1,734692 1 919,16 \$
1805-43-1897	HÉBERT ANDRÉ	5 180 870	0,18	0,009151 10,13 \$
1404-64-6076	HÉBERT GÉRALD	5 180 855	0,47	0,023895 26,44 \$

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2016 IMPOSANT UN TARIF DE
COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES TEMPORAIRES
RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU
RIVIÈRE-NOIRE (suite 3)**

MATRICULE PROPRIÉTAIRE	LOT	(HA)	(% BV)	MONTANT	
		Superficie contributive			
1704-67-3878	HÉBERT MICHEL	5 180 866	0,45	0,022878	25,31 \$
1806-15-9736	HOULE CAROLE	5 180 887	0,46	0,023387	25,87 \$
1405-49-3865	FERME JAEGGI INC.	5 180 347			
		5 180384	96,34	4,898013	5 418,87 \$
1605-97-2711	LABBÉ ALAIN	5 180 248	4,14	0,210481	232,86 \$
1504-58-4504	LANDRY CLAUDE	5 180 858	0,48	0,024404	27,00 \$
1309-25-4264	LAPIERRE JEAN ET ÉRIC	5 180 074	4,64	0,235902	260,99 \$
1510-13-1610	LAPIERRE JEAN-CLAUDE	5 180 314	6,27	0,318772	352,67 \$
1404-43-8765	LAPIERRE MARIO	5 180 854	2,00	0,101682	112,50 \$
1508-18-7729	LAPIERRE ROLLAND	5 180 756	0,33	0,016777	18,56 \$
1705-64-6082	LAROCHE SUZANNE	5 180 864			
		5 180 256	18,60	0,945641	1 046,20 \$
1905-13-2186	LAROCHE SUZANNE	5 180 396			
		5 180 398			
		5 180 415			
		5 182 380			
		5 182 381	20,15	1,024444	1 133,39 \$
1308-27-6427	LUSSIER DANIEL	5 180 073	2,51	0,127611	141,18 \$
1504-69-7029	DUBUC DANIEL	5 180 859			
		5 180 860	1,72	0,087446	96,75 \$
1309-68-4117	MANNINGHAM ADRIEN	5 180 301	24,79	1,260346	1 394,37 \$
1404-15-6818	MARCEAU RAYMOND	5 180 383			
		5 181 551	18,19	0,924796	1 023,14 \$
1605-65-2089	MARCEAU RAYMOND	5 180 392	14,26	0,724991	802,09 \$
1704-76-6054	MARCOUX PIERRE	5 180 420	0,21	0,010677	11,81 \$
1509-90-2650	MARTEL FRANCINE	5 180 759	0,38	0,019320	21,37 \$
1309-01-7709	MARTIN CHANTALE	5 180 072	1,64	0,083379	92,25 \$
1404-99-9205	MASSE ANDRÉ	5 180 386	16,32	0,829724	917,96 \$
1409-24-1251	MOREAU PASCAL	5 180 300	19,67	1,000041	1 106,39 \$
1805-66-7997	NAPIERVEAU LTEE	5 180 874	1,22	0,062026	68,62 \$
1410-93-1945	VAILLANCOURT NICOLAS	5 180 313			
		5 180 312	10,77	0,547557	605,78 \$
1504-27-6592	NORMAND GUY	5 180 443			
		5 180 388			
		5 182 323	25,69	1,306103	1 445,00 \$
1704-87-7577	PELCHAT DENIS	5 180 867	0,45	0,022878	25,31 \$
1404-96-6285	MASSE ANDRÉ	5 180 856	0,63	0,032030	35,44 \$
1705-24-6311	PELLERIN YVON	5 180 432			
		5 181 220			
		5 182 329			
		5 180 254	45,02	2,288858	2 532,26 \$
1805-23-0613	PÉPIN PIERRE	5 180 868	0,69	0,035080	38,81 \$
1706-33-5708	REMY ANDRÉ	5 180 891	1,92	0,097615	108,00 \$
1505-77-0672	RENAUD LORRAINE	5 180 898	0,44	0,022370	24,75 \$
1308-45-5939	ROYER MARCEL	5 180 296	6,08	0,309113	341,98 \$
1805-66-5025	SAVOIE ÉRIC	5 180 873	0,18	0,009151	10,13 \$
1706-01-6074	TERRIEN OMER	5 180 896	0,44	0,022370	24,75 \$
1705-07-5549	TOMMY DUROCHER	5 180 251	2,15	0,109308	120,93 \$
1905-08-5077	VIGNEAULT GASTON	5 180 875	0,50	0,025420	28,12 \$
1705-99-1823	VIGNEAULT YVON	5 180 259	5,59	0,284201	314,42 \$
	TOTAL		1 966,92 ha	100,00	110 634,09 \$

Les sommes dues en vertu de la présente répartition seront payables par chaque intéressé, au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Valère.

Donnée à Saint-Valère, ce 7^e jour du mois de mars 2016.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

- 47-2016 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 342-2016 amendant le règlement de zonage numéro 120-89 de la municipalité de Saint-Valère.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil adopte le deuxième projet de règlement au zonage intitulé « Règlement numéro 342-2016 amendant le règlement de zonage numéro 120-89 de la municipalité de Saint-Valère », est adopté. Une correction à la carte de zonage a été faite suite à une recommandation de madame Caroline Marchand, urbaniste et directrice de l'aménagement pour la MRC d'Arthabaska.
- 48-2016 Cours d'eau Rivière-Noire branche 21, répartition par mètres linéaires.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la répartition des dépenses de nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 21, par mètres linéaires.
- 49-2016 Demande de commandite pour le bottin 2016 de l'Expo de Victoriaville.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise de faire paraître l'annonce d'un ¼ de page dans le bottin de l'Exposition agricole de Victoriaville pour l'année 2016 au montant de 110 \$ plus les taxes applicables.
- 50-2016 Demande de chenil monsieur Yvon Fournier.
ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier, représentant de la compagnie 2327-7429 Québec inc., a demandé au conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation d'un chenil pour 8 chiens de traîneaux de race Husky-Malamute;
ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier a établi son chenil sur le lot 5 180 611 du cadastre du Québec (rang Courtois);
ATTENDU QUE la municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;
ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Fournier devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2016 à monsieur Yvon Fournier et ce, aux conditions suivantes:
QUE monsieur Fournier devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;
QUE monsieur Fournier devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
QUE monsieur Fournier devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;
Qu'à la suite d'une plainte, monsieur Fournier, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;
QU'à défaut par monsieur Fournier de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

- 51-2016 Autorisation du directeur général à suivre la formation « Gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » offert par l'ADMQ.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise les dépenses de monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour suivre la formation « Gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » offert par l'ADMQ au coût de 295 \$.
- 52-2016 Demande de soumissions publiques pour l'achat de pierre pour l'année 2016.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil demande des soumissions publiques pour l'achat de pierre pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **PIERRE** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.
- 53-2016 Demande de soumissions sur invitation pour la location de pelle hydraulique pour 2016.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour la location de pelle hydraulique pour l'année 2016. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **LOCATION DE PELLE** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.
- 54-2016 Demande de soumissions sur invitation calcium liquide pour l'année 2016.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins municipaux de la municipalité. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **CALCIUM** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.
- 55-2016 Demande de soumissions pour l'achat de diesel 2016.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **DIESEL** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.

- 56-2016 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion à l'heure pour 2016.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour du transport à l'heure pour l'année 2016. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT HEURE** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.
- 57-2016 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion au kilomètre tonne pour 2016.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions au kilomètre tonnage pour l'année 2016. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT KILOMÈTRE TONNE** » et ce, au plus tard le mardi 29 mars 2016 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 4 avril 2016.
- 58-2016 Inscription du directeur général au congrès ADMQ du 15 au 17 juin 2015.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise les dépenses de monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour le congrès 2016 de l'ADMQ qui se tiendra du 15 au 17 juin 2015, au Centre des congrès de Québec. Le coût de l'inscription est de 503 \$ plus taxes.
- 59-2016 Renouvellement assurance et options de la municipalité.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le paiement de 19 447 \$ incluant les taxes pour l'année 2016 après avoir pris connaissance des addendas, soit la proposition avenant C-21 et les explications de la clause de règle proportionnelle et des clauses particulières du contrat. Le conseil n'adhéra pas aux clauses proposées par l'assureur.
- 60-2016 Acceptation rapport financier 2015 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie de Bulstrode.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accepte le rapport financier pour l'année 2015 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).
- 61-2016 Demande de l'AFÉAS.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la conseillère madame Caroline Pelletier à représenter la municipalité lors d'une soirée organisée par l'AFÉAS dans le cadre de la « Journée de la femme » le 11 mars 2016, le coût du billet est de 40 \$.
- 62-2016 Demande de chenil de monsieur Stéphane Chamard
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil met à l'étude la demande de chenil de monsieur Stéphane Chamard, 250, route 161, puisque la demande n'a pas eu le temps d'être vérifiée auprès de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA).

63-2016

Remplacement au sein du comité des Loisirs.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil accepte la démission de Yannick Trépanier au sein du comité des Loisirs et nomme Caroline Pelletier comme représentante, conjointement avec Yvon Martel, pour s'occuper des activités des loisirs de la municipalité.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

46-2016, 48-2016, 49-2016, 51-2016, 58-2016, 59-2016, 60-2016, 61-2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mars deux mil seize.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

64-2016

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 35 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier